



Cotisations des membres

Considérant que la tarification n'a pas été ajustée depuis de nombreuses années et l'offre de service s'est diversifiée.

Considérant que les règlements généraux précisent à l'article 10 : «Les cotisations qui doivent être versées à la corporation seront proposées par le conseil d'administration pour entérinement à l'assemblée générale des membres.»;

Considérant la comparaison de notre grille tarifaire à celle des autres conseils régionaux de la culture et des communications;

CA-250225-6, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité de proposer pour entérinement à la prochaine assemblée générale annuelle que les cotisations demandées pour l'adhésion (2026) soient les suivantes :

Catégories	Proposé 2026	Actuel 2025
• Membre actif individuel	25 \$	20 \$
• Membre ami individuel	25 \$	20 \$
• Membre actif — Entreprise ou organisme culturel		55 \$
○ Budget < 50 000 \$	60 \$	
○ Budget > 50 000 \$	75 \$	
• Membre actif municipal		
○ Municipalité < 1 000 habitants	80 \$	70 \$
○ Municipalité 1 000 – 4 999 habitants	100 \$	70 \$
○ Municipalité > 5 000 habitants	130 \$	120 \$
○ Municipalité régionale de comté	130 \$	70-120 \$
• Membre actif — Organisme partenaire	100 \$	55 \$
• Membre ami — Entreprise ou organisme	75 \$	55 \$